

2026/42

**VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont**

Convention avec le SMBVB (Syndicat mixte Bassin Versant de la Brèche) concernant les travaux dans les zones humides

L'an deux mil vingt-six le vendredi 25 septembre à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué le lundi 21 septembre, s'est réuni en séance publique en mairie.

Etaient présents : Christine GAUCHER, Maire, Stéphanie DUFOUR, Alexandre DUBAR, Laurence MAUGERY, Samuel DE AZEVEDO, Marie DUHAMEL, Olivier COUPPEZ, Adjoint au Maire, Céline GRIMBERT, Jean-Marc FEVRIER, Virginie DUPONT, Mohamed-Ali KERKENI, Angélique DEWISPELAERE, Hakan CANATAR, Charlotte PARAGE, Dominique BATICLE, Marion GUIBLAIN, Clément CATELOY, Sandra ELISABETH, Michel WESTE, Jean-Claude BARBERY, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Frédéric MARTIN (procuration à Jean-Marc FEVRIER), Pierre LABORDE (procuration à Alexandre DUBAR)

Etait absente : Sandra LEROY

De nouveaux travaux vont être réalisés par le SMBVB dans les zones humides de Rantigny. Ces travaux permettront de réaliser la tranche 4 du plan de gestion des zones humides de la commune. Les travaux prévus pour 2026 sont les suivants :

- Création de mares
- Coupe des peupliers
- Traitement des Espèces Exotiques Envahissantes
- Fauche de prairie
- Création et entretien des sentiers
- Installation de pupitre d'orientation

Le SMBVB aura à sa charge de faire réaliser les travaux de restauration des zones humides communales, de monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du département dans le cadre de la gestion des ENS (espaces naturels sensibles). Le SMBVB assurera également le paiement des factures et percevra les subventions.

La différence entre le coût total de la prestation et la subvention sera supportée par la commune de Rantigny. Le coût du projet est estimé à 90 000 € TTC, la subvention de l'AESN est estimée à 49 000 €, celle du Département de l'Oise est estimée à 21 000.

Le reste à charge de la commune est donc estimé à 20 000 €.

Dans le cas où les subventions de l'Agence de l'Eau ou du Département de Rantigny se réuniront pour se poursuivre ou non, et dans quelle mesure.

Madame le Maire propose de :

- l'autoriser à signer avec le SMBVB la convention technique et financière pour la réalisation des travaux dans les zones humides de Rantigny et tous documents s'y rapportant.
- l'autoriser à déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet au SMBVB, y compris la recherche de subventions.
- l'autoriser à engager les travaux ci-dessus.
- l'autoriser à mandater le reste à charge final de la commune au SMBVB.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Votes contre 0

Abstention 0

Votes pour 22

Christine GAUCHER, Maire, Stéphanie DUFOR, Alexandre DUBAR, Laurence MAUGERY, Samuel DE AZEVEDO, Marie DUHAMEL, Olivier COUPPEZ, Adjoints au Maire, Frédéric MARTIN (procuration à Jean-Marc FEVRIER), Céline GRIMBERT, Jean-Marc FEVRIER, Virginie DUPONT, Mohamed-Ali KERKENI, Angélique DEWISPELAERE, Hakan CANATAR, Charlotte PARAGE, Dominique BATICLE, Marion GUIBLAIN, Pierre LABORDE (procuration à Alexandre DUBAR), Clément CATELOY, Sandra ELISABETH, Michel WESTE, Jean-Claude BARBERY, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 29 septembre 2026

Madame le Maire,

Christine GAUCHER



Le Secrétaire de séance

Alexandre DUBAR